

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 15 mars 2020

Volume 2 no 20 – 15 mars 2020

Coronavirus

Précisions du Conseil du trésor au sujet du télétravail

Le Secrétariat du Conseil du trésor vient d'apporter des précisions quant à sa position sur le télétravail. Celui-ci doit être privilégié autant que possible. Voici l'information qui a été transmise au SPGQ.

Considérant les efforts concertés en matière de prévention et afin de limiter la propagation de la COVID-19, nous vous informons qu'à compter de ce jour, le télétravail doit être une mesure privilégiée pour le plus grand nombre d'employés possible. Chaque dirigeant est responsable d'autoriser et d'évaluer si cette mesure peut être mise en application pour son personnel en fonction des tâches effectuées par l'employé, de la disponibilité des outils technologiques et du maintien des services essentiels de son organisation.

Nous vous rappelons qu'il est très important d'informer vos employés des règles de confidentialité et de sécurité de l'information. Les personnes de 70 ans et plus ainsi que celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent demeurer en isolement volontaire, leur traitement sera maintenu.

Nous vous demandons également de reporter les réunions non essentielles et d'utiliser les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques.

Afin d'effectuer un suivi des absences liées à la situation, un code d'absence COVID-19 rémunéré a été créé avec quatre sous-codes (isolement volontaire sans télétravail, isolement volontaire avec télétravail, obligations familiales, redéploiement de main d'œuvre).

De plus, en lien avec la demande du dernier communiqué à l'effet de faire la compilation des différentes absences relatives aux mesures particulières mises en place, un outil d'accompagnement vous sera transmis demain.

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation du COVID-19 sont invitées à visiter le site Web [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante (<https://spgq.qc.ca/directives-au-sujet-du-coronavirus/>) pour demeurer informé des plus récents développements.

N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension.